

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que monsieur Hassan Debbagh, a déclaré le 11 septembre 2006, avoir acquis sur le marché central, le 8 septembre 2006, 2.000 actions Cartier Saâda, au cours unitaire de 184,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, monsieur Hassan Debbagh détient 39.000 actions Cartier Saâda, soit 10% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, monsieur Hassan Debbagh envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Cartier Saâda.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma